



SAILLANS

Bulletin municipal

N°76



© Philippe Roy

Hiver 2012 - 2013



S
O
M
M
A
I
R
E

Le Mot du Maire

| | |
|------------------|--------------------------------------|
| <i>Page 1-4</i> | Compte rendu des réunions du Conseil |
| <i>Page 5-6</i> | Communiqué |
| <i>Page 7-8</i> | Foire aux vins et produits régionaux |
| <i>Page 9-10</i> | Interventions des auteurs en classe |
| <i>Page 11</i> | Frelons asiatiques |

Les pages des Associations :

| | |
|-------------------|-------------------------------------|
| <i>Page 12-14</i> | Les Amis de l'église |
| <i>Page 15-16</i> | Tou'zazimut |
| <i>Page 17</i> | L'Amicale des Parents d'Elèves |
| <i>Page 18-19</i> | Professions libérales |
| <i>Page 20</i> | Permanences de l'Architecte du CAUE |
| <i>Page 21-22</i> | Page Santé |
| <i>Page 23-26</i> | Dans la presse cet automne |
| <i>Page 27</i> | Appel à idées... |
| <i>Page 28-30</i> | Jeux |
| <i>Page 31</i> | Petit conte de Noël |

Le Mot du Maire



Mes Chers Saillanais et Attachés à Saillans,

Nous sommes à la veille des fêtes de fin d'année... Bientôt l'heure pour tous de se réchauffer le cœur, l'âme, auprès d'un sapin, de bons réveillons, en famille, entre amis. Enfin, je l'espère... Presque pour tous... La joie ne sera pas au rendez vous partout dans le monde. Je pense à cet instant aux parents des enfants de Newtown, cette immense tragédie, à laquelle on ne peut s'empêcher de penser en ces veilles de fêtes...

Tendres pensées pour toutes ces familles meurtries, en s'attachant à penser que ça ne peut arriver qu'aux Etats-Unis, pays où les armes à feu sont présentes dans la majorité des foyers.

C'était juste un aparté. Je ne suis pas insensible à ce drame, seulement je me dis que je suis impuissante, que je trouve cela innommable, mais que faire ?

La vie continue malgré tout et je pense très fort aux enfants de ma petite école. Ils me redonnent le sourire en repensant à l'Arbre de Noël organisé par l'Amicale des Parents d'Elèves samedi 15 décembre : ils étaient tous ravis que le Père Noël passe à la salle des fêtes, en toute simplicité, comme d'habitude, chaleureusement, avec la troupe de théâtre qui avait revisité le conte de Blanche Neige.

Merci aux enfants, merci aux parents, merci aux instituteurs, merci à tous. Ce fut, je pense et l'espère, un merveilleux après midi.

Voici pour la dernière animation en date. Mais quelques semaines plus tôt, la Foire aux vins et produits régionaux entre Saillanais et Saillans fut un réel succès. Au delà de nos espérances, une fréquentation exceptionnelle, une ambiance fabuleuse, et un week-end apprécié par tous. A renouveler très vite, en octobre 2013, rendez-vous est donné dans la Drôme... Que tous ceux qui ont envie de faire partie du voyage se fassent connaître en mairie.

Pour revenir aux dossiers communaux, je peux vous annoncer que l'année 2013 verra le début des travaux de la convention d'aménagement de bourg.

Le début de l'année 2013, verra aussi s'installer un nouveau restaurateur, en la personne de Laurent LETTERON qui reprend la gérance de notre bar restaurant.

Cette année, nous avons principalement mis aux normes d'accessibilité les toilettes de la salle des fêtes ainsi que celles de l'école. Nous avons dû remplacer une borne incendie à Couprat. Nous avons également pu reprendre les travaux que nous avons été contraints d'abandonner dans l'un des logements communaux. Ces travaux se poursuivront en 2013. Les serrures de la salle des fêtes ont été changées, suite à quelques visites nocturnes. L'installation électrique de l'école a également été sécurisée. Et suite à un dégât des eaux survenu au secrétariat durant les fortes pluies, le plafond va être changé en fin d'année ou début 2013.

L'année 2013 sera axée sur les travaux d'aménagement de la convention de bourg; avec la sécurisation de la traversée du bourg et l'enfouissement des réseaux, dossier à l'étude depuis 2006, longuement pensé et réfléchi, et pour ma part, je suis très heureuse de le voir aboutir.

J'ai, comme chaque année, l'immense plaisir de vous convier aux Vœux du Maire, le samedi 19 janvier 2013 à 10h30 à la salle des fêtes. Nous aurons l'honneur et le privilège d'accueillir M. MARTINEZ, Sous préfet de l'arrondissement de Libourne, qui remettra des médailles d'Honneur.

Voilà mes Chers Administrés, mes chers amis, l'action de la municipalité, le travail d'une année passée et d'une année à venir.

Pour conclure, je voudrais remercier Monsieur Philippe ROY qui a eu l'amabilité de prendre une photo de notre mairie illuminée que vous pourrez retrouver en première page.

A tous ceux qui participent à la vie de notre village, un grand merci.

Peut-être égoïste, un zeste « mère poule » : que mes Saillanais, passent de très bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2013.

Sentiments dévoués,

Martine TILLET-FAURIE
Maire de Saillans

Réunion du 24 octobre 2012 à 18 heures 30

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saillans s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Isabelle GOBINAUD, Bénédicte VARREON,
Messieurs François MARTINEAU, Jean TILLET, Gabriel CHANSARD

Etaient absents : Mesdames Isabelle DUPUY, Brigitte RULLIER-LOUSSERT
Monsieur Olivier GOUJON

Avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La Communauté de Communes du Canton de Fronsac projette l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit délibérer sur ce projet.

Compte tenu que le PLU communal a été arrêté il y a moins d'un an,

que ce PLUI se substituerait aux documents d'urbanisme existants,

que les Maires et Conseils municipaux perdraient tout pouvoir décisionnaire en matière d'urbanisme,

qu'il y aurait un déséquilibre entre les communes viticoles et les communes disposant de terrains constructibles,

que l'harmonisation des constructions sur le territoire cantonal ne constitue pas un argument suffisant pour cette mise en place couteuse et désavantageuse pour certaines communes qui souhaitent conserver leur identité urbanistique, et leurs décisions concernant les futures constructions,

Le Conseil municipal émet un avis défavorable à la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, à l'unanimité des membres présents.

Remboursement des frais de déplacement par le personnel communal

Considérant le :

Décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet

2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 16 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 (JO du 07/01/2007).

La gestion des frais de déplacements dans les collectivités territoriales est déterminée par le décret du 19 juillet 2001. Ce texte renvoie à la réglementation applicable dans la fonction publique d'Etat, figurant dans les décrets du 3 juillet 2006 et du 28 mai 1990 partiellement abrogé. Le texte accroît les compétences de l'assemblée délibérante de la collectivité. L'idée générale étant d'inciter les collectivités à définir leur propre politique en la matière.

La notion d'ordre de mission permanent disparaît, mais le texte élargit le concept d'ordre de mission. Ainsi, sa validité peut être de 12 mois et il peut être renouvelé par tacite reconduction pour les déplacements réguliers effectués au sein du département de la résidence administrative de l'agent.

1) Le remboursement des frais de mission

L'agent qui se déplace pour les besoins du service hors de sa résidence administrative ou de sa résidence familiale pour effectuer une mission a droit au remboursement de ses frais de mission.

Les taux fixés ci-dessous s'appliquent également aux agents qui suivent une formation dispensée en cours de carrière soit en relation avec les fonctions qu'il exerce, soit pour accéder à un nouveau cadre d'emploi. Les indemnités de mission sont versées par la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué.

2) Indemnité de stage

L'article du décret concernant les agents en stage renvoie à la réglementation relative à la formation (loi du 12/07/1984).

L'agent peut prétendre au versement de cette indemnité dans le cadre des périodes de formation initiale. Il peut s'agir des formations prévues statutairement préalables à la titularisation ou des formations d'adaptation à l'emploi qui lui sont postérieures.

L'indemnité est versée par la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué. Aucune indemnité n'est versée aux stagiaires logés gratuitement et nourris gratuitement à l'un des deux principaux repas.

3) Les frais de transport

Les frais de transport peuvent être pris en charge dans les cas suivants :

- les missions, tournées ou intérim

- les stages

- les collaborations aux commissions, conseils et autres organes consultatifs

- une épreuve d'admissibilité ou d'admission d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel organisé par l'administration (une seule prise en charge par année civile à ce titre)

Lorsque le déplacement temporaire s'effectue à l'intérieur d'une même commune, les frais de transports peuvent être pris en charge

La charge du remboursement des frais de transport revient à la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué.

La prise en charge des frais de transport est conditionnée à la production de justificatifs de paiement à l'ordonnateur.

Utilisation par les agents de leur véhicule personnel.

Dès lors que l'intérêt du service l'exige, l'autorité peut autoriser l'agent à utiliser son véhicule personnel.

La collectivité doit vérifier que l'agent a souscrit une assurance garantissant de manière illimitée sa responsabilité au titre de tous les dommages pouvant découler de l'utilisation de son véhicule à des fins professionnelles.

L'agent est alors indemnisé sur la base d'indemnités kilométriques. Si l'autorité territoriale l'autorise, l'agent peut aussi prétendre au remboursement des frais de parkings ou d'autoroute, sur présentation des justificatifs correspondants à l'ordonnateur. Ce remboursement n'est possible que si ces frais n'ont pas déjà été pris en charge à un autre titre.

Les indemnités kilométriques sont fixées par arrêté en fonction de la puissance fiscale du véhicule et de la distance parcourue. L'arrêté du 3 juillet 2006 les fixe.

Tous les agents de la collectivité, titulaires ou non titulaires ont droit au remboursement de leur frais de déplacements.

Le Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal :

Le cadre général des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires à la charge des budgets des collectivités territoriales est défini par le décret 2007-23 du 5 janvier 2007.

Le décret prévoit que les collectivités doivent délibérer à titre obligatoire sur le montant forfaitaire attribué aux agents en mission.

Rappel de la définition de la mission : est en mission l'agent en service, muni d'un ordre de mission, qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale.

La durée de l'ordre de mission dit permanent est fixée à 12 mois. Elle est prorogée tacitement pour les déplacements réguliers effectués au sein du département de la résidence administrative. L'ordre de mission sera signé par l'autorité territoriale. Les tarifs des indemnités kilométriques sont fixés par arrêté du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ;

DECIDE : d'adopter le remboursement des frais de transport sur la base suivante :

La prise en charge des frais de transport est conditionnée à la production de justificatifs de paiement à l'ordonnateur.

L'agent est alors indemnisé sur la base d'indemnités kilométriques. L'agent peut aussi prétendre au remboursement des frais de parkings ou d'autoroute, sur présentation des justificatifs correspondants à l'ordonnateur. Ce remboursement n'est possible que si ces frais n'ont pas déjà été pris en charge à un autre titre.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 62, article 6256.

Travaux à prévoir

Charpente de l'école :

Des vrillettes ont attaqué la charpente de l'école. Les devis présentés étant élevés, Monsieur Martineau propose que les agents communaux prennent en charge le traitement. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

Par ailleurs, l'un de nos agents ayant l'habilitation électrique, installera une boîte de dérivation à l'entrée du grenier, afin de supprimer les dominos et extrémités de câbles électriques qui sont à nu pour l'instant, sur une solive à proximité de la trappe.

Travaux de la salle des fêtes :

Suite à la mise aux normes des toilettes de la salle des fêtes, le Conseil demande que le lavabo devenu vétuste, soit également changé.

Questions diverses

Suite au Conseil d'école qui s'est tenu le 23 octobre 2012, il a été évoqué l'achat de tricycles ainsi que du matériel éducatif. Une subvention étant allouée chaque année à l'école, le Conseil ne s'oppose pas à ces éventuels achats, tant qu'ils restent dans le cadre du budget scolaire.

Réunion du 15 novembre 2012 à 18 heures 30

L'an deux mille douze, le quinze novembre, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saillans s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Isabelle GOBINAUD, Bénédicte VARREON,
Isabelle DUPUY
Messieurs François MARTINEAU, Jean TILLET, Gabriel CHANSARD

Étaient absents : Madame Brigitte RULLIER-LOUSSERT
Monsieur Olivier GOUJON

Monsieur GOUJON a donné pouvoir à Monsieur CHANSARD

FDAEC 2013

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal que le dossier concernant le F.D.A.E.C. doit être déposé au plus tard le 18 janvier 2013 et demande au Conseil de réfléchir d'ores et déjà aux travaux et acquisitions à venir.

Le Conseil municipal fait plusieurs propositions : travaux dans l'un des logements communaux, changer un des postes informatiques du secrétariat, réfection de la toiture du préau de l'école, traitement antiparasitaire de la charpente de l'école ainsi que son isolation, achat de panneaux de signalisation en vue de la sécurisation des lieux-dits Bel Air et Crabignac, et d'une meilleure signalétique sur l'ensemble de la commune. Le montant total des travaux et acquisitions ne doit pas dépasser 21 300 €

Le Conseil décide de se réunir début janvier pour prioriser et arrêter les travaux qui seront proposés au FDAEC 2013.

Attribution d'une indemnité au personnel communal

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité

Vu l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

de voter une enveloppe globale pour un montant de 4 297 € au titre d'une indemnité d'administration et de technicité à l'ensemble du personnel communal.

Les crédits budgétaires correspondant à ces indemnités seront inscrits au budget.

Journée de solidarité

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, notamment son article 6 ;

Vu l'article L. 3133 -1 à L 3133 – 11 du Code du travail ;

Vu l'exposé de Madame le Maire ;

Considérant que le législateur a entendu instaurer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Considérant que cette journée qui a pour vocation de participer au financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, n'est plus fixée par la loi mais par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales.

Considérant que la journée de solidarité prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée, d'une durée de sept heures pour les personnels nommés sur des emplois à temps complet ; ramenée au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.

Considérant la proposition de Madame le Maire :

- de retenir le lundi de Pentecôte comme journée de solidarité pour l'ensemble des personnels de la collectivité conformément à la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 ;
- sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, de reconduire ces dispositions expressément d'année en année.

DECIDE à la majorité des membres présents :

- d'accepter la proposition de Madame le Maire,
- de fixer cette journée au lundi de Pentecôte

Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Claude AUMETTRE, Receveur, avec effet au 1^{er} avril 2012.

Candidature pour la reprise du restaurant Les Catalpas

Madame le Maire informe le Conseil que l'actuelle gérante du restaurant cessera son activité le 30 novembre prochain. La candidature de Monsieur Laurent LETTERON qui s'était présenté en 2011, est retenue à l'unanimité des membres présents, pour la reprise de la gérance du bar restaurant au 1^{er} janvier 2013. Quelques travaux, notamment la mise aux normes de l'électricité, vont être effectués au mois de décembre. A compter du 1^{er} janvier 2013 les loyers mensuels seront de 300 € pour le restaurant et de 100 € pour le logement.

Questions diverses

Madame le Maire fait part de sa rencontre avec le Député Monsieur BOUDIE au sujet du passage à 4 jours et demi de classe. Pour l'heure, les informations quant aux aides de l'Etat allouées aux collectivités pour pallier les dépenses supplémentaires qu'engendrerait la mise en place de cette réforme, demeurent imprécises.

Monsieur MARTINEAU fait part à ses collègues de ses interrogations sur les changements des noms des rues qui se sont opérés dans les communes de GALGON et de VILLEGOUGE, entraînant des frais pour les administrés et les municipalités, et qui pourraient à plus ou moins long terme concerner la commune de SAILLANS. Madame le Maire se veut rassurante et précise que des panneaux indicateurs supplémentaires vont être installés dans la commune et qu'une nouvelle demande va être faite aux Saillanais via le bulletin municipal, afin qu'ils veillent à mettre le numéro de leur habitation sur leur boîte aux lettres. Ces changements dans les communes citées plus haut, avaient été exigés par les services de la Poste pour répondre au manque de clarté et de précisions des différents lieux-dits et adresses.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 19h45.

COMMUNIQUÉ



➤ RECENSEMENT MILITAIRE : GARÇONS ET FILLES

- Les jeunes filles et les jeunes garçons nés entre le 1^{er} octobre 1996 et le 31 mars 1997 sont priés de se faire recenser à la mairie de Saillans jusqu'au 31 mars 2013
- Pour s'inscrire se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.
- Une attestation, indispensable pour passer vos examens ainsi que le permis de conduire vous sera délivrée.

➤ INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Nous vous rappelons que l'inscription sur la liste électorale n'est pas systématique. Les personnes qui ne sont pas inscrites sont priées de venir à la mairie avant le 31 décembre 2012.

Se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

➤ FERMETURE DU SECRÉTARIAT

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 24 au 28 décembre 2012 inclus.

Le lundi 31 décembre, ouverture exceptionnelle de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

➤ VACANCES SCOLAIRES

| | |
|-----------|--|
| Noël | Du vendredi 21 décembre après la classe au lundi 7 janvier 2013 au matin |
| Hiver | Du vendredi 1 ^{er} mars 2013 après la classe au lundi 18 mars 2013 au matin |
| Printemps | Du vendredi 26 avril 2013 après la classe au lundi 13 mai 2013 au matin |
| Été | Le vendredi 5 juillet 2013 après la classe |

➤ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Votre bibliothèque sera fermée du 24 au 28 décembre 2012.

A votre disposition, pour tout contact: bibliosaillans@yahoo.fr

➤ INSCRIPTIONS AU CONCOURS "DÉCORS DE NOËL"

A ceux et celles qui ont joliment décoré leur maison : n'hésitez pas à vous inscrire en mairie au concours "décor de Noël" (le bulletin d'inscription se trouve dans le précédent bulletin, sinon vous pouvez simplement téléphoner ou envoyer un e mail : mairie-de-saillans@orange.fr)

Un prix vous sera remis lors de la cérémonie des vœux du Maire, le 19 janvier 2013.

➤ RAPPEL À TOUS NOS ADMINISTRÉS :

INCINERATION DES VÉGÉTAUX :

Nous vous rappelons que l'incinération des végétaux (tonte, taille de haies, etc.) est **interdite du 15/03 au 30/04 et du 01/07 au 30/09** (Arrêté préfectoral du 11 juillet 2005). Elle est **tolérée du**

01/05 au 30/06 et du 01/10 au 14/03 sur autorisation municipale. Le mieux étant évidemment de les porter en déchetterie.

NOM ET NUMÉRO D'HABITATION

Pour une bonne distribution de votre courrier, veuillez à mettre votre nom et le numéro de votre habitation sur votre boîte aux lettres. Les facteurs vacataires ne vous connaissent pas forcément. Les services de La Poste peuvent nous obliger, à l'instar de GALGON et VILLEGOUGE, à changer les noms des rues si les facteurs perdent trop de temps à vous trouver. Ces changements représentent des frais importants pour les collectivités mais également pour les administrés.

LAMPADAIRES EN PANNE :

Dès que vous constatez un dysfonctionnement au niveau des lampadaires, merci de le signaler en mairie, sans oublier de **relever le numéro inscrit sur le lampadaire.**

➤ VŒUX DU MAIRE

Samedi 19 janvier 2013 à 10h30 à la salle des fêtes Rémy BARRAUD, auront lieu les vœux du Maire, suivis du vin d'honneur, puis du repas des "Anciens de la commune".

Madame le Maire remettra également les prix des Villages Fleuris, et des Décors de Noël à l'occasion de ses vœux, ainsi que 2 médailles communales. Monsieur le Sous Préfet sera également présent pour remettre à Madame TILLET-FAURIE la Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale échelon Vermeil.

Afin de prévoir au mieux les festivités, merci de bien vouloir vous inscrire par téléphone au 05.57.84.32.10, par mail : mairie-de-saillans@orange.fr, ou en retournant le coupon ci-dessous :

✂-----

VŒUX DU MAIRE

Madame, Monsieur,.....

Nombre de personnes :

Assisteront aux vœux du Maire le Samedi 19 janvier 2013 à partir de 10h30 à la salle des fêtes.

(Réponse souhaitée avant le 11 janvier 2013)



Retour sur notre 1^{ère} Foire aux Vins et Produits Régionaux

Le week-end des 27 et 28 octobre 2012 a eu lieu la 1^{ère} Foire aux vins et produits régionaux, organisée à Saillans (Gironde) à la salle des fêtes.

Ce fut un réel succès et l'occasion de déguster d'excellents produits artisanaux des 2 régions. Les Saillansons ont été ravis de l'accueil qui leur a été réservé.

La municipalité tient à remercier tous les organisateurs, Monsieur le conseiller Général Michel FROUIN, l'Office de Tourisme du Fronsadais, notamment Carole DORNON, la chorale de Galgon, qui a entonné des chants sur le vin en habit de vendangeuses (et vendangeur), merci à Monsieur LOISEAU pour l'accompagnement musical, merci également au traiteur "Les Cuisines de Coralie". Et nous remercions la délégation saillansonne, venue nombreuse pour cette occasion qui marque le début d'un jumelage bien prometteur.

La prochaine Foire aura lieu en 2013 à Saillans dans la Drôme.





Photos : M. Fautrat, M. Lajus, la Mairie
M. Dupuy (Sud Ouest)

La fête du livre 2012 a attiré un public toujours plus important.

Beaucoup de Saillanais sont venus témoigner de leur intérêt et de leur goût pour la lecture et plus généralement pour la vie culturelle.

Chacun a pu rencontrer des acteurs du livre (auteurs, illustrateurs, éditeurs, libraires, conteurs...et bibliothécaires!).

Les accueils d'auteurs dans les classes sont autant d'échanges sensibles et parfois magiques.

Lors d'une intervention en classe, Nathalie Kuperman, auteure, est questionnée par les élèves qui lui demandent pourquoi elle écrit.

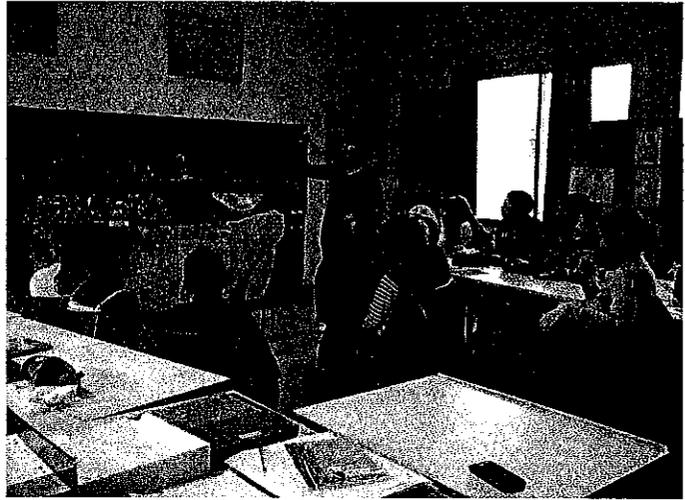
Un enfant de huit ans répondit à sa place:

- Vous écrivez pour qu'on sache qu'on n'est pas tout seul.

Claude Dagail dans la classe de Sarah Picart



**Mylène Baptista de Jesus dans la classe
de Florent Michel**



LA BIBLIOTHEQUE DE SAILLANS

VOUS SOUHAITE

DE BELLES LECTURES DE FIN D ANNEE

Frelons asiatiques

Quatre nids de frelons asiatiques ont été recensés ces derniers mois sur la commune. Ils deviennent plus visibles à la tombée des feuilles en automne. 2 dans le quartier de Reynaud, 1 au Basque et 1 du côté de Carles.



Rappel de la loi actuelle : si ces nids sont situés sur le domaine privé, c'est au propriétaire de faire le nécessaire pour sa destruction en faisant appel à un professionnel (les pompiers n'étant plus autorisés à pratiquer ce type d'intervention). A titre indicatif, nous vous communiquons les coordonnées d'un professionnel à qui nous avons déjà fait appel :

SOS ESSAIMS

Monsieur GOMBAUD, Apiculteur, Spécialisé dans la destruction de frelons asiatiques : 06.09.79.01.90

Dans tous les cas, prévenir la mairie.

Bien que plus visibles à l'automne, il est malheureusement souvent inutile de détruire les nids après le mois de septembre. Les frelons les quittent pour hiberner et ne reviennent pas dans le même nid l'année suivante.

Différentes sources recommandent de placer des pièges à guêpes et frelons à proximité d'un rucher pour limiter la pression de prédation. Pour éviter que les pièges à guêpes et frelons ne piègent aussi les abeilles, il est absolument impératif de ne pas mettre un attractif sucré à l'intérieur (exclure le miel notamment) mais un attractif protéiné disponible en jardinerie ou chez les revendeurs de matériel apicole. Le mélange bière brune, cassis, vin rouge est tout aussi attractif pour le frelon et refusé par l'abeille. L'important est de piéger dans une période relativement "sélective" (mi-février à fin-avril), ce qui est possible parce que le frelon asiatique sort de l'hibernation au moins 2 mois avant le frelon européen qui n'est pas ciblé par le piégeage.

*Contrairement à ce qui est dit dans de nombreux réseaux apicoles et sur internet, le piégeage des reines au printemps aurait peu d'effet sur le niveau de population de l'espèce et s'avère particulièrement néfaste pour le frelon commun (*Vespa Crabo*) et autres insectes s'il est prolongé au delà du mois d'avril. L'expérience montre que beaucoup de fondatrices ne parviendront pas à créer une colonie viable. Ainsi plus de 90 % d'entre elles mourront naturellement (essentiellement par le fait de la compétition entre elles pour les sites de nidification). En revanche, il y a tout à parier que la capture des ouvrières en été, dans les pièges bouteilles, n'a pour effet que de sélectionner les reines les plus prolifiques mais ne parvient que rarement à épuiser la colonie. **Le Musée National d'Histoire Naturelle (MNHN) déconseille le piégeage du frelon asiatique et encore plus des reines.** Le piégeage pose problème car il tue un nombre énorme d'insectes utiles pour l'environnement voire pour la lutte contre le frelon asiatique. Dans un environnement perturbé, le frelon a plus de chances de s'installer. Le MNHN recommande la destruction des nids de frelons asiatiques (il faut donc s'assurer de l'identification, pour ne pas détruire notre frelon). Seule la destruction semble être efficace, les techniques de piégeage étant pour le moment inutiles ou inadaptées.*

Il est plus judicieux de localiser les nids (avec une technique de marquage détaillée ici) et de les détruire vers la mi-juillet avant la naissance des futures fondatrices. Les frelons asiatiques sont territoriaux, comme beaucoup d'animaux, aucune fondatrice ne viendra installer un autre nid à au moins 250 mètres d'un nid existant. Des exceptions à cette règle existeraient, c'est la théorie des nids jumeaux. À partir du début de l'été, les fondatrices errantes ne peuvent plus s'installer et mener à terme une colonie viable. C'est « le moment » pour détruire les nids que l'on a repérés. Ils ont à cette époque la taille d'un ballon de football. Agissant de la sorte, on brise le cycle de reproduction en détruisant les futures fondatrices avant leur fécondation.

Des secteurs où les nids sont régulièrement détruits depuis 2007 ont toujours la même quantité de nids avec une année un peu plus ou un peu moins. C'est hélas la confirmation de ce que disait déjà Mme Villemant (MNHN) en octobre 2007 à St-Cyprien (Dordogne) "la destruction des nids ne changera rien au nombre des nids de l'année prochaine".

Reste qu'il faut détruire pour une seule raison crédible et certaine : Le nid détruit, c'est la fin de la prédation sur les insectes. Le risque de piqûre pour la population demeure entier par le fait de la territorialité où tout espace libéré est occupé par les nids voisins à celui enlevé. Plus de larves à nourrir dans un nid de frelon détruit, plus de capture d'insecte.

Source : Wikipédia

Les ministères de l'agriculture et de l'écologie ont demandé le classement de cet hyménoptère comme espèce exotique envahissante et nuisible. La lutte serait alors sous l'autorité des Préfectures.



SAILLANS

Concert de Noël

L'Association des Amis de l'Église de Saillans et le relais pastoral du Fronsadais, ont organisé le Dimanche 9 Décembre dernier un concert de chants de Noël. La chorale les « Chœurs Joyeux de Galgon » étaient accompagnés d'enfants de l'école de Tarnès et de Saillans. Nous avons apprécié le talent de tous et l'acoustique de notre église, qui mérite d'être connue. Le Père Samuel Volta, prêtre de la paroisse a remercié les organisateurs et le public nombreux (60 personnes) en ce temps de l'Avent qui, jour après jour nous mène vers la fête de Noël. Un goûter offert à tous a clôturé ce bel après-midi.

A l'occasion de cette manifestation, les fonds collectés seront donnés pour le Téléthon 2012

Pour information

Depuis un mois la cloche de l'église ne sonne plus. Le moteur de mise en volée balancée de la cloche a rendu l'âme. La mairie prendra en charge les frais de remplacement d'un moteur neuf.

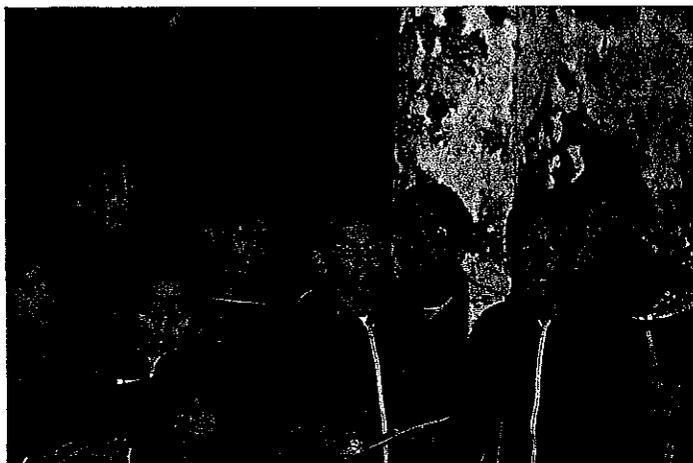
Vous trouverez ci-joint les horaires des messes de tout le secteur, jusqu'à la fin du mois de Janvier. Nous avons deux messes en décembre ; le samedi 15 à 18h30 et le dimanche 30 à 10h 30.

Nous vous souhaitons à tous d'agréables fêtes de fin d'Année 2012.

A.A.E.S.

Chorale du 9 décembre

Photos : Mme Roy et M. Varréon



Fronsa' messes

Secteur Pastoral du Fonsadals
5 route de Libourne 33126 FRONSAC
Tel. 05 57 51 27 47

Hiver 2012-2013

| Samedi 1er décembre | | Messes dans les paroisses voisines |
|--|--|------------------------------------|
| Dimanche 2 décembre 11 h 'Dimanche autrement' dès 10 h | 1 ^{er} dimanche de l'Avent | Fronsac |
| Samedi 8 décembre 18h | 2 ^e dimanche de l'Avent | Vérac |
| Dimanche 9 décembre 10h 30 | | Galgon |
| Samedi 15 décembre 18 h | 3 ^e dimanche de l'Avent | Saillans |
| Dimanche 16 décembre 10 h 30 | | Périssac |
| Samedi 22 décembre 18 h | 4 ^e dimanche de l'Avent | Mouillac |
| Dimanche 23 décembre 10 h 30 | | Saint-Aignan |
| Lundi 24 décembre 18 h | Nuit de Noël | Périssac |
| Lundi 24 décembre 20 h | | Fronsac |
| Lundi 24 décembre 22 h | | Galgon |
| Mardi 25 décembre 10 h 30 | Jour de Noël | Villegouge |
| Samedi 29 décembre 18 h | Sainte Famille | Vérac |
| Dimanche 30 décembre 10 h 30 | | Saillans |
| Samedi 5 janvier 18 h | Epiphanie | Mouillac |
| Dimanche 6 janvier 10 h 30 | | Fronsac |
| Samedi 12 janvier 18 h | Baptême du Seigneur | Saint-Aignan |
| Dimanche 13 janvier 10 h 30 | | Galgon |
| Samedi 19 janvier 18 h | 2 ^e dimanche du temps ordinaire | Vérac |
| Dimanche 20 janvier 10 h 30 | | Fronsac |
| Samedi 26 janvier 18 h | 3 ^e dimanche du temps ordinaire | Villegouge |
| Dimanche 27 janvier 10 h 30 | | Périssac |

Messes en semaine :

- Mardi 18 h à Lugon
- Mercredi 11 h 30 à Galgon
- Jeudi 8 h 30 à Fronsac

Consultez les horaires de messes sur www.messesinfo.ccf.fr

Tou'zazimut



Ça marche pour le Club Tou'zazimut!

Encore une bonne année sportive riche en découvertes qui se termine. Tout au long de l'année les randonneurs ont prouvé par leur présence l'intérêt porté à la randonnée.

Le calendrier 2013 est donc bien rempli. Un petit rappel : un mercredi sur deux nous proposons un circuit de 10 km, un samedi sur deux également 10 km et un samedi sur deux 20 km ou plus. Et un circuit différent à chaque sortie. Quelques jours de repos bien mérités pendant la période des fêtes et nous reprendrons le cours de nos randonnées le 5 janvier. Pour cette première marche de l'année nous fêterons les rois à l'issue de la rando. Le bureau du Club Tou'zazimut ainsi que tous les randonneurs vous souhaitent une **BONNE ANNEE 2013 !**

Pour tous renseignements, contactez Gilbert Maleix 06 26-44-35-79 ou la mairie





Arbre de Noël

Comme chaque année, les enfants de l'école de Saillans ont pu assister à un magnifique spectacle. Une très belle adaptation de Blanche neige. Version très moderne mais tellement amusante. Et quel plaisir d'entendre rire nos enfants. D'ailleurs nous n'entendions pas seulement les rires des enfants, les adultes également ont passé un bon moment. Alors pour cela un grand merci à la troupe de théâtre qui nous apporte beaucoup de joie depuis si longtemps.

Mais après l'effort le réconfort, c'est ainsi que vint le moment du goûter. Un moment de partage entre copains et copines que tout le monde apprécie.

Bien entendu, comme nos enfants avaient été sages, le Père Noël arriva chargé de cadeaux. Une émotion supplémentaire de voir nos enfants avec leur joie, leurs pleurs, leur timidité. Mais pour tous, on put lire le même sourire de satisfaction une fois les cadeaux ouverts. Nous remercions le père Noël de s'être déplacé de si loin, surtout avec le travail qu'il lui reste encore avant le 24 Décembre.

Pour conclure, petits et grands nous avons tous passé une excellente après midi.

Alors un grand merci à tous ceux qui ont permis de réaliser cela : la mairie et le personnel communal, la troupe de théâtre, le père Noël et tous les parents qui nous ont aidés et qui sont venus si nombreux assister au spectacle.

Le Bureau de l'amicale.



Professions libérales...

Madame Patricia ODRY, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services.

(Déplacements dans tout le Fronsadais).

Vous pouvez la joindre au 05 57 84 87 03



Dépann'agri-auto

Dépannage à votre domicile de matériels agricoles et véhicules..

N'hésitez pas à contacter Olivier CAZENAVE :

au 06 18 88 29 41



Madame Astrid BERSON, infirmière (qui remplace Mme Chantal PALVAIR, à la retraite depuis le 1^{er} octobre 2011)

06.60.90.46.89



EURL Au fil de l'Arbre....

Elagage, Abattage délicat, Débroussaillage, Taille de haies, Evacuation des déchets

Jérémy RENEAUD, élagueur diplômé "taille et soin aux arbres" vous propose ses services afin d'intervenir dans vos arbres, toujours dans le respect de ces derniers et en toute sécurité. Il peut également tailler les haies, débroussailler dans tout type de végétaux et est équipé pour évacuer tous les déchets.

Jérémy RENEAUD :
11 Le Moulin 33141 SAILLANS
05.57.51.04.75
06.84.23.79.63
jeremyreneaud@hotmail.com



Ingénierie et formation
Performance environnementale
Audit - Etude énergétique
Diagnostic technique immobilier

WWW.LSDIAG.FR

ANTHONY LANFRY
Responsable Technique

GSM: +33(0) 6.23.52.35.70
MAIL: SUDOUEST@LSDIAG.FR

475, CHEMIN DE PINEAU
33240 SAINT ANDRÉ DE CUBZAC
GIRONDE

AIDE A DOMICILE

Sandrine PUY
210150000
01000 SAILLANS
05 57 84 87 03
sandrinepuysud@orange.fr

Je vous propose mes services à votre domicile pour
tous vos besoins.

Réflexologie plantaire
Energétique chinoise

Fanny FUDAL

les Struliez
33141 Saillans

06.23.39.33.92
Uniquement sur rendez-vous

Christine BONNAUD
Assistante Maternelle
Agrée

7, Le Basque
33141 SAILLANS
05 57 25 92 98
06 35 67 45 36



Guillaume FAURIE
Reynaud n°7
33141 SAILLANS

Au service du vignoble....



☎ 06 23 60 23 96

Installé en micro-entreprise, compétences de tractoriste et de conducteur de machines à vendanger (ou travaux avec machine) au service des viticulteurs....Devis gratuit et sans engagement...



Brico Services

Pour vous rendre la vie plus facile !

www.brico-services.com

Stéphane Vieillard
Reynaud
33141 Saillans
Tél : 06 37 45 40 79

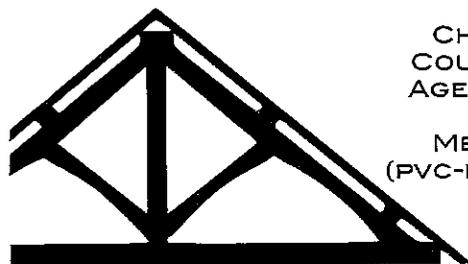
conception / image3D / maquette

Helene ROY 0687207449
3 cardeneau 33141 SAILLANS

brindarchi@hotmail.fr / www.brindarchi.fr

ARCHITECTE D.E. / H.M.O.P.

ENT LAURENT.S



CHARPENTE
COUVERTURE
AGENCEMENT
PARQUET
MENUISERIE
(PVC-BOIS-ALU)

TÉL. 06 60 20 01 55

N° SIREN 537 944 423 00012 APE 4391 A

MURAT Laurent

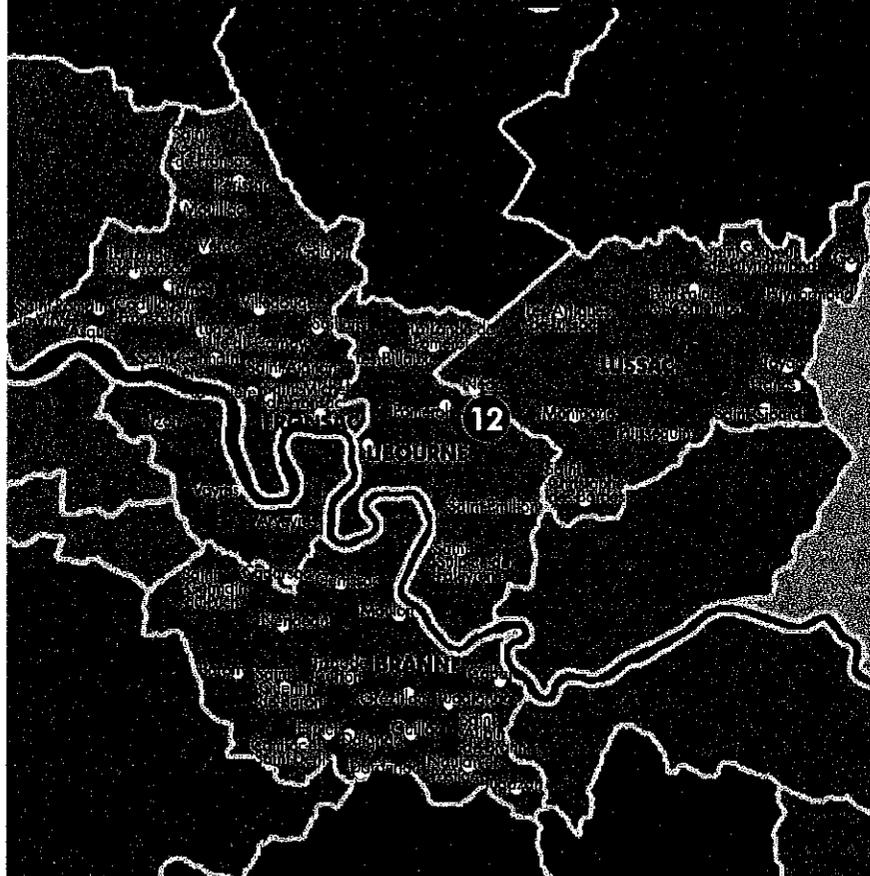
COUVERTURE-ZINGUERIE-ISOLATION

05.57.24.91.51 / 06.07.08.95.90

Demarches Agnès MONFORT
Administratives Agnès MONFORT
Comptabilite Agnès MONFORT
Services Agnès MONFORT

Professionnel
06 84 95 11 22
33daos@orange.fr
5 bis Reynaud
33141 SAILLANS

vous voulez CONSTRUIRE, AGRANDIR, RESTAURER, AMÉNAGER



Bénéficiez de l'aide gratuite des architectes conseillers du CAUE, organisme public départemental.

Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel. Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez l'un des architectes conseillers du CAUE lors de ses permanences en mairies.

Renseignez-vous !

Lors de votre entretien, n'oubliez pas d'amener les documents concernant votre projet (photos, croquis, plans, ...).



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE

140, avenue de la Marne 33700 Mérignac
Tél 05 56 97 81 89 / Fax 05 56 47 10 62
www.cauegironde.com/caue33@wanadoo.fr

Secteur n°12 : Branne, Fronsac, Libourne, Lussac

Michel CASTAGNE, architecte conseiller

Les permanences sont tenues dans les mairies concernées, sauf indications contraires.
Venir avec photos des lieux (de loin dans le paysage et de près) et plans (cadastres, autres...).

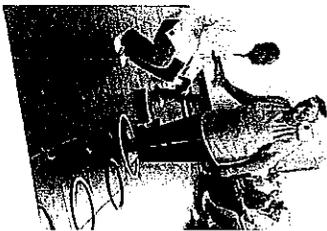
* sur r.v. au 05 56 97 81 89

| | | Pour 2013 : | Janvier | Février | Mars |
|-----------------|----------------------|---------------------------|---------|---------|------|
| BRANNE | 1 ^o mardi | de 10h à 12h30 sur r.v.* | | 05 | 05 |
| FRONSAC | 3 ^o mardi | de 9h30 à 10h30 sur r.v.* | 15 | 19 | 19 |
| LIBOURNE | 1 ^o mardi | de 15h à 17h30 sur r.v.* | | 05 | 05 |
| LUSSAC | 3 ^o mardi | de 11h à 12h30 sur r.v.* | 15 | 19 | 19 |
| Subdi. LIBOURNE | 3 ^o mardi | de 15h à 17h30 sur r.v.* | 15 | 19 | 19 |

AVC

Et après ?

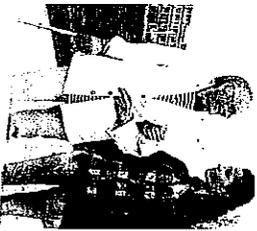
Un accompagnement
médical et social



➤ Poursuivre une **rééducation adaptée** (médecins rééducateurs, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, orthophonistes, psychologues...)

➤ Reprendre ou poursuivre une **activité sociale** : retour au travail (adaptation du poste de travail), investissement dans le milieu associatif, sport adapté...

➤ Bénéficier d'une **prise en charge sociale** : aide à domicile, aménagement du domicile, aide aux aidants



Contacts

- Professionnels de santé
- Associations de patients
- Caisses d'assurance maladie et de retraite
- Centres locaux d'information et de coordination (CLIC)
- Maisons départementales des personnes handicapées
- Conseils généraux

Des associations pour vous aider en Aquitaine

Dordogne

Association des Aphasiques du Périgord
Tél. 05 53 29 77 00 - assaphasiquesduperigord@wanadoo.fr
AFTC Dordogne
Tél. 05 53 05 54 57 - aftc24.dordogne@gmail.com

Gironde

France AVC 33
Tél. 06 26 87 06 14 - paul.ramazelles@numericable.fr

AFTC Gironde

Tél. 05 56 91 78 99 - contact@aftc-gironde.com

AMOC 33

Tél. 06 86 07 16 71 - amoc33@laposte.net

Groupe des aphasiques de la région de Bordeaux

Tél. 05 56 01 28 37 - sylvaïne.rivel@yahoo.fr / patespagnier@orange.fr

Landes

France AVC 40

Tél. 06 14 04 24 66 - franceavc40@yahoo.fr

AFTC Landes

Tél. 06 78 14 05 17 - aftc.40@wanadoo.fr

Lot-et-Garonne

Groupes des Aphasiques de l'Agenais

Tél. 05 53 47 13 81

Collège des cérébrolésés du 47 (COCERLES 47)

Tél. 05 53 98 83 32 - cocerles47@gmail.com

Pyrénées-Atlantiques

France AVC 64

Tél. 05 59 44 37 15 - france-avc64@ch-cotebasque.fr

AFTC Pyrénées-Atlantiques

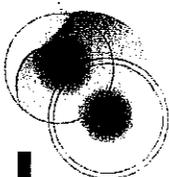
Tél. 06 81 99 51 35 - aftc64ind@wanadoo.fr



AVC

Chaque minute compte

Des symptômes
simples à retenir



— Une **difficulté à parler** ?

— Une **paralysie du bras, du visage** ?

— Une **faiblesse d'un côté du corps** ?

...c'est peut-être un **AVC**

COMPOSEZ **15**
VITE LE

- > Composez sans attendre le **15 (SAMU)** pour être immédiatement pris en charge.
- > Vous disposez seulement d'un délai de **4h30** pour recevoir un traitement.

Un AVC c'est ?

3ème cause de mortalité
1ère cause de handicap
adulte en France

- Une « **attaque** » au **cerveau**
- Causée par une **artère bouchée** ou **déchirée**
- Des **symptômes** qui apparaissent **brutalement**
- **20 Aquitains** touchés par jour dont 8 garderont des **séquelles invalidantes**

savoir reconnaître les premiers signes

- Hypertension artérielle, diabète
- Tabagisme
- Alcool, café, drogues
- Excès de cholestérol, obésité
- Sédentarité



AVC quels dispositifs de soins en Aquitaine ?

Des unités
neuro-vasculaires
en Aquitaine

Les **unités neuro-vasculaires** (UNV) sont des équipes spécialisées qui permettent une **prise en charge optimale** et l'**amélioration du pronostic**



Les **étapes de la prise en charge** :

- **Appel au centre 15**, devant des signes faisant suspecter un AVC
- **Prise en charge** en UNV ou dans un service adapté
- **Projet de soins personnalisé** : retour à domicile, service de soins de suite et de réadaptation



AVC Prévenir pour sauver des vies

Les associations
d'usagers :
Que font-elles ?

— Informer le grand public sur cette maladie

— Rompre l'isolement, soutenir et orienter les personnes victimes d'AVC et leur famille

— Aider à la réinsertion

— Sensibiliser sur la prévention



quelles associations en Aquitaine ?

- France AVC
- Association des malades et opérés cardiaques (Amoc 33)
- Fédération nationale des aphasiques de France
- Associations françaises des traumatisés crâniens
- Collège de professionnels de santé et de représentants d'usagers cérébrolésés du Lot-et-Garonne (47)
- France bénévolat



La 1^{re} foire aux vins et produits régionaux se prépare

Les deux communes jumelles de Saillans seront en fête à l'occasion de la première foire aux vins et produits régionaux qui se tiendra à la salle des fêtes les samedi 27 et dimanche 28 octobre prochains à Saillans (33). Après la signature d'une charte entre les Saillanais en octobre 2011 en Gironde et les Saillansonne en juin 2012 dans la Drôme, les deux Saillans dont l'un des objectifs était la mise en valeur et la promotion du patrimoine et des richesses des terroirs avec l'organisation d'un salon viticole avec des productions AOC et des produits du terroir, le maire, Martine Tillet-Faurie, a organisé une réunion avec différents partenaires pour préparer cet événement qui se tiendra en même temps que les portes ouvertes des châteaux de Fonsac.

En présence de Carole Dornon de l'Office de tourisme du canton de Fonsac, des futurs viticulteurs exposants, de Philippe Roy, photographe qui exposera pendant la foire, des représentants des associations communales, de quelques administrés et le personnel communal, cette nouvelle réunion avait pour objet



de distribuer les rôles dans l'organisation de cette foire. Pour l'instant, l'heure est à l'organisation et l'on sait déjà qu'il y aura de nombreuses animations pendant le week-end avec chorale, musique, expo-photo... et les visiteurs pourront aussi acheter des produits régionaux auprès des producteurs locaux. Dans les jours à venir d'autres réunions vont être programmées.

■ J.C.

Réunis à la salle des fêtes, il a été question de l'organisation et des rôles à tenir.

Pratique

Renseignements auprès de la mairie au 05 57 84 32 10.

FRONSAC

36 LE RESISTANT
jeudi 25 octobre 2012

SAILLANS / SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 OCTOBRE

Le terroir à l'honneur



Depuis le jumelage en juin dernier avec son homonyme Saillans dans la Drôme, les Saillanais dans le Fronsadais démarrent officiellement les échanges économiques et culturels ce week-end avec une foire aux vins et produits régionaux à la salle des fêtes de la commune.

« Les communes de Saillans en Gironde et de Saillans dans la Drôme, montrent leur volonté réciproque de nouer des liens rapprochant les deux collectivités. Celles-ci expriment mutuellement le souhait de partage de la vie sociale, culturelle et traditionnelle de chaque collectivité, ainsi que de mise en œuvre d'actions et d'animations

éducatif de chaque territoire communal concerné. Elle est fondée au-delà de l'homonymie des deux communes, sur les similitudes de territoire et tradition », souligne le maire, Martine Tillet Faurie.

Depuis plusieurs semaines, élus, représentants des associations communales, viticulteurs et administrés préparent ces deux journées festives. Dernièrement, ils se sont retrouvés à la salle des fêtes pour finaliser cet échange et dévoiler le programme qui débute le samedi 27 octobre à 10h avec l'ouverture de la foire suivie à 11h30 de l'inauguration et du pot

Le maire, Martine Tillet Faurie, a dévoilé le programme de ces deux journées festives.

clus. Toute la journée, dégustation vente de vins et de produits locaux des deux communes; 20h, repas local 25€ demi-tarif pour les enfants jusqu'à 12 ans inclus. Dimanche de 10h à 18h, foire aux vins et produits locaux des deux communes Saillans (Gironde) et Saillans (Drôme). Entrée gratuite.

■ Joël Cauraze

Saillans

Les deux Saillans se retrouvent à la foire



Maires et conseillers généraux des deux Saillans ont échangé tout le week-end sur leurs communes et cantons. (Photo F. d.)

La première Foire aux vins et produits régionaux s'est tenue durant tout le week-end à la salle des fêtes du village, proposant ainsi de découvrir vins et produits locaux ainsi qu'artistes et artisans d'art.

Cette foire est née du rapprochement des deux communes de Saillans, la girondine et la drômoise. Car, comme l'a rappelé Martine Thillet le maire, lors du discours d'inauguration : « Nous nous sommes fiancés en Gironde, mariés dans la Drôme et le mariage est consommé aujourd'hui en Gironde. »

L'échange entre les deux communes est facilité par leur ancrage dans des régions viticoles, certes sur des produits très différents mais complémentaires. Les Drômois font pétiller leurs vins, qui portent l'appellation Clairette de Die.

Deux conseillers généraux

Le maire de Saillans et conseiller général de la Drôme, François Pegon, et une délégation de viticulteurs, de responsables de l'office de tourisme et du comité des fêtes s'étaient donc déplacés. Côté girondin, Michel Frouin, le conseiller général du canton de Fronsac, était venu à la rencontre des Drômois. www.sudouest.fr

Saillans

La cinquième Fête du livre se prépare



Les organisateurs de la Fête du livre. (Photo F. D.)

La cinquième édition de la Fête du livre en Fronsadais est programmée les 1er et 2 décembre prochains. Céline Terrier, responsable de la bibliothèque de Saillans, accueillait récemment le groupe de pilotage pour faire le point sur les différentes animations prévues pour cette édition 2012 et préparer les accueils d'auteurs jeunesse dans les écoles du canton, élargi cette année à l'école de Salignac.

À partir du 22 novembre, et même bien avant pour les centres de loisirs communautaires, jusqu'au 29 novembre, veille du Salon, quinze auteurs jeunesse viendront rencontrer les écoliers dans leur classe ou leur centre de loisirs. Quarante interventions sont prévues, et il faut donc, jour par jour, organiser le planning des rencontres.

Tous mobilisés

Pour assurer un accueil de qualité, avec le soutien et la participation des communes, une vingtaine de bénévoles, élus, membres de l'Ofac, participeront à l'accueil, au transport d'une commune à l'autre pour ces auteurs venus de l'Aquitaine ou de Charente. Le partenariat solide avec l'Éducation nationale, la collaboration efficace avec libraires et diffuseurs, la participation des acteurs touristiques pour l'hébergement, assurent la réussite de ces rencontres au service de la lecture et de la culture pour les plus jeunes.

Quarante auteurs

Une nouveauté cette année : rendez-vous est donné à Fronsac, samedi 1er décembre à 15 heures, à la Maison des vins, pour découvrir, à travers la toponymie, l'origine des noms de nos villages. Bien sûr, la manifestation du dimanche reste le moment fort de la Fête du livre. Une quarantaine d'auteurs seront aux rendez-vous pour tous les publics. Rencontres, découvertes, animations autour du livre avec conférences, débats, table ronde, lectures... La mise en œuvre de projets nouveaux donnera lieu à des expositions et animations inédites.

L'équipe organisatrice se mobilise pour conjuguer efficacité et convivialité pour cette manifestation qui représente un bel exemple de partenariat entre les institutions locales, départementales, régionales, et les acteurs économiques privés, au service de la lecture et de la culture dans notre territoire. www.sudouest.fr

SAILLANS

Une première foire pleine d'espoir



Quand il s'agit de recevoir, les Saillanais savent mettre les petits plats dans les grands. Samedi et dimanche derniers, les deux communes de Saillans, la Girondine et la Drômoise, se sont retrouvées pour une grande foire à la salle des fêtes, proposant des vins et des produits régionaux.

En présence du conseiller général du canton, Michel Frouin, et de quelques élus, Martine Tillet Faurie, maire de Saillans lors de son discours inaugural, a rappelé à l'assistance le travail des deux communes pour arriver aujourd'hui à ce jumelage de raison. « Nous nous sommes fiancés en Gironde le 23 octobre 2011, mariés dans la Drôme le 2 juin dernier et le mariage est consommé aujourd'hui dans cette salle des fêtes en Gironde. Cette rencontre est une première sur les quatre objectifs fixés qui sont la viticulture avec son terroir, le développement d'un tourisme rural et viticole, le patrimoine avec la découverte et promotion architecturale et, enfin, l'enseignement et l'éducation avec des échanges scolaires », disait-elle.

Le maire, Martine Tillet Faurie, a remis à François Pegon un cadre avec les deux blasons des deux communes.

Côté Drômois, venus avec une délégation d'une dizaine de personnes dont les responsables de l'office de tourisme et du comité des fêtes, de viticulteurs, le maire et conseiller général François Pegon a souligné l'importance de ce jumelage qui démarre sur des échanges économiques et culturels et disait: « Les deux collectivités expriment mutuellement le souhait, de partage de la vie sociale, culturelle et traditionnelle, ainsi que de mise en œuvre d'actions et d'événements qui promeuvent le dynamisme économique, commercial et touristique. Cette première foire est un des premiers objectifs de mise en valeur des richesses des deux territoires, des productions AOC et des produits du terroir ». Une bien belle rencontre entre les deux Saillans saluée par le conseiller général, Michel Frouin.

J.C.

Mots fléchés FRV100 - Grille MF001 - [Imprimer la grille](#) - [Solution](#) - [Retour au choix des formats](#)

| | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|-----------------------------------|--|--|--|---|---|--|---------------------------|
| exceptionnellement ↳ | | découvre polie par le temps ↳ | | nomma reine des fleurs ↳ | | salle pour lookkeys devenir méchant ↳ | | saison de canticule ↳ | | grossières bruyées ↳ | |
| tapes en douceur fabriquées à la main ↳ | | | | | | | | porteur de blason déchiffreurs ↳ | | | |
| commode se dirigent ↳ | | | | remués assouffée ↳ | | | | | note de musique textile moderne ↳ | | |
| concrète poésie lyrique ↳ | | | | très pointus aérien ↳ | | | | bout de bois rigoureux ↳ | | | abandonnée ↳ |
| feras bouger ↳ | | pièce de charue matières de dents ↳ | | | | nation d' Amérique ↳ | | | | | courroux de poète ↳ |
| radin roi de savane ↳ | | | | | | possessif avala son lait ↳ | | fond de cuve interpellions ↳ | | début de fleuve apparu ↳ | |
| tradition asticot ↳ | | | | indestructible rafraichi ↳ | | vitesse de navire plante piquante ↳ | | | | | terminer ↳ |
| combine-ra escroquent ↳ | | | | adoptée charge d'aérostat ↳ | | | | travail de postier pronom pour moi ↳ | | symbole du fer marque de l'âge ↳ | coupelle du labo ↳ |
| décapitées ↳ | | soudoyé ↳ | | | | pétard petit mot de fin ↳ | | | | | |
| | | | | | | | | passe les plats ↳ | | | |

Grille mots fléchés MF001. Pour télécharger la grille : click droit >> Enregistrer l'image sous...

Mots croisés FRV100 - Grille référence GR-004.

| |
|------------------------------------|
| Imprimer la grille |
| la solution |
| Retour à l'accueil |

Horizontalement

- 1 - Plaintes continuelles
- 2 - Ingurgite - Bord de fleuve
- 3 - Chronométrerait
- 4 - Bouche de merle - Baraque de foire
- 5 - Cable marin - Insérer un oeil
- 6 - Frappa du sabot - Prêt à appareiller
- 7 - A poil - Munie d'organes de vol
- 8 - Charades - Roulement de caisse
- 9 - Commodes - Mois printanier
- 10 - Eliminés - Fourreaux

Verticalement

- A - Bon morceau de porc
- B - Bassin de plongeur - Soudés
- C - Prendre un goût de vieux - Miroir de Honshu
- D - Vainqueur du scrutin - Boules de vapeur
- E - Préparations culinaires - Chéri
- F - Saison du bronzage - Blesse
- G - Réparés
- H - Diable! - Propulsé
- I - Creuse - Filet lumineux
- J - Partie de partie - Voyais en songe

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | ■ | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | ■ | | | | | | ■ |
| 5 | | | | | ■ | | | | | |
| 6 | | ■ | | | | ■ | | | | |
| 7 | | | ■ | | | | | | ■ | |
| 8 | | | | | | | | ■ | | |
| 9 | | | | | | | ■ | | | |
| 10 | | | | | ■ | | | | | |

Grilles 9x9 page 12



Niveau moyen www.sudoku-gratuit.fr

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | | | | | | | | 5 |
| 7 | 6 | 3 | | | | 8 | | |
| | | | 2 | | | 7 | | 4 |
| | | 9 | | 4 | | 2 | | |
| 1 | | | 3 | 6 | | 4 | 9 | |
| | | 8 | 9 | | | | | 6 |
| | 2 | | | 9 | | | | |
| | | | | 8 | 7 | 1 | | |
| | | | | 2 | 3 | 6 | | 8 |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 5 | | 4 | 7 | | | |
| 7 | | | | 8 | | 9 | 4 | |
| | | | | | 9 | 2 | | 3 |
| | | 7 | | | | | 8 | |
| 3 | | | | | | | | |
| | 2 | | | 9 | 5 | | 1 | |
| 6 | | | | 3 | 1 | 5 | | 8 |
| 1 | | 3 | | | 2 | 7 | | |
| | 7 | | 9 | 5 | | | | |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 5 | | | | | | | |
| | 2 | | | 1 | 4 | | | |
| 1 | | 7 | | 3 | | | | 8 |
| | | | 6 | | | 3 | 4 | 9 |
| | | 5 | | | | 2 | | |
| | | 3 | | 8 | | | | 1 |
| | | 1 | 5 | | | | 9 | 3 |
| | 6 | | 7 | | | 4 | | |
| | 3 | 4 | | | | | 6 | 5 |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | | | | | | 4 | 1 | |
| | | 2 | | 4 | | | 6 | |
| | | | 3 | 7 | | | | 8 |
| 6 | 8 | | | | | 5 | | |
| | | | 8 | 9 | | | 4 | 6 |
| 5 | | 1 | | | 6 | 8 | | 3 |
| | | 5 | | | | | 2 | 1 |
| | | | | 5 | 7 | | | |
| | | | 4 | | 2 | 9 | 3 | |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 4 | | | 1 | | | 5 | 9 |
| | 6 | 1 | | 8 | 4 | | | 7 |
| | | 7 | 2 | | | | | |
| | | 2 | | | | 7 | | 5 |
| | 3 | | 7 | 5 | | | 8 | |
| | | | | | | 6 | 2 | |
| | | | | | 3 | | 9 | 1 |
| 3 | | | | 4 | | | 7 | |
| 8 | 1 | | 5 | 7 | | | | 2 |

| | | | | | | | | |
|---|---|--|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 6 | | | | | | 9 | 1 |
| 4 | | | | | | | 2 | 5 |
| | | | 7 | 5 | 8 | 6 | 4 | |
| 9 | | | | | | | 3 | |
| | 3 | | | 1 | | | | |
| 5 | | | | 2 | | 4 | 8 | |
| | | | 9 | | | | 5 | 8 |
| | 2 | | | 7 | | | | |
| | | | 3 | 6 | 2 | 9 | | |

Le Noël de Chien Perdu



Il faisait très froid, ce soir-là. Dans les maisons, les enfants étaient contents : cette nuit, le Père Noël allait leur apporter des jouets. C'est dommage, il n'y a pas de Père Noël pour s'occuper des animaux, et cette nuit, comme les autres nuits, Chien Perdu allait avoir très froid. Il marchait le long de la route, sans savoir où aller. Soudain, il aperçut une maison. Chien Perdu s'approcha et, sans faire de bruit, se glissa dans le garage. A peine était-il entré que quelqu'un vint fermer la porte, sans voir le chien caché derrière la voiture. Chien Perdu était content car il n'avait plus froid.

Il se coucha pour dormir, mais, au bout d'un moment, de délicieuses odeurs vinrent lui chatouiller les narines. Il ne put s'empêcher de venir renifler sous la porte qui conduisait à la cuisine : là, tout près de lui, derrière la porte, on parlait, on riait, on mangeait. Chien Perdu aurait bien voulu faire partie de la fête, mais il savait qu'on ne voudrait pas de lui. Tristement, il revint se coucher derrière la voiture et essaya d'oublier qu'il avait très faim.

Au bout d'un très long moment, Chien Perdu se rendit compte qu'il n'entendait plus de bruit. Il vint écouter près de la porte : non, vraiment, il n'y avait plus personne. Alors il se dressa sur ses pattes de derrière, appuya les pattes de devant sur la poignée de la porte, et entra dans la cuisine. Les habitants de la maison devaient être bien fatigués : ils étaient partis se coucher sans rien ranger. Sur la table, ils avaient laissé des assiettes avec des restes de dinde, des restes de bûche. Chien Perdu n'hésita pas : il posa les deux pattes sur la table et, à grands coups de langue, il nettoya les assiettes !

Mais, tout à coup, crac ! Il fait tomber une assiette qui se casse en mille morceaux avec un bruit terrible. Pourvu qu'il n'ait réveillé personne ! Il écoute, il écoute... et il entend des pas. Son cœur se met à battre très fort : quelqu'un arrive, quelqu'un va le battre parce qu'il est entré sans permission et va le chasser dans la nuit froide. La lumière s'allume : un petit garçon regarde Chien Perdu et Chien Perdu regarde le petit garçon.

- J'ai entendu du bruit, dit le petit garçon, j'ai cru que c'était le Père Noël, et c'était toi !
Comment es-tu entré ? Tu es venu avec le Père Noël ?

Le petit garçon va dans le salon et Chien Perdu se dépêche de le suivre. Là, au pied du sapin, il y a plein de cadeaux.

- Je ne sais pas si tu es venu avec le Père Noël ou si tu es venu tout seul, lui dit le petit garçon en le caressant, mais je voudrais bien te garder. J'ai une idée, couche-toi là, au milieu des cadeaux, et sois sage !

Le lendemain, le petit garçon se réveilla de bonne heure et vint frapper à la porte de ses parents. Ils auraient bien voulu dormir encore, mais il les embêta tellement qu'ils se levèrent. Ils descendirent tous ensemble au salon et virent Chien Perdu couché sous le sapin, au milieu des cadeaux.

- D'où sort ce chien ? s'écria le papa.

- J'espère qu'il n'a pas de puces ! s'exclama la maman.

- Oh ! qu'il est beau ! s'écria le petit garçon. C'est un cadeau du Père Noël !

Les parents voulurent chasser Chien Perdu, mais il les regarda d'un air si doux, si gentil qu'ils n'osèrent pas. Et puis, c'était un cadeau du Père Noël, et il ne faut jamais contrarier le Père Noël. C'est ainsi qu'une nuit de Noël, Chien Perdu retrouva une famille.

Martine Tillet-Faurie

Le Conseil Municipal

Le personnel communal

Vous souhaitent de très belles fêtes de fin
d'année 2012



Bulletin imprimé sur papier recyclé

